



# Boudry News



## Editorial

« **Personne ne peut fuir son cœur. C'est pourquoi il vaut mieux écouter ce qu'il dit** », *Paulo Coelho*

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

A grands pas, nous nous approchons des fêtes de fin d'année. Cette période particulière favorise les réflexions, ce qui nous amène à faire un bilan du passé et nous incite également à faire des projets pour le futur.

Le bilan de l'année 2018 pour la Ville et Commune de Boudry est positif. La croissance démographique continue, mais d'une façon plus modérée. Nous avons pu réaliser un magnifique projet tel que le bâtiment parascolaire, la situation financière est satisfaisante et les perspectives pour l'année 2019 le sont également.

J'aimerais faire avec vous une réflexion sur l'évolution de notre ville sur un plan plus humain. Se retrouver, communiquer, partager, écouter l'autre, comprendre les besoins sont autant de définitions qui selon moi doivent être au cœur de nos préoccupations. La réponse est en chacun de nous et cette période intense de fin d'année ne doit pas nous faire oublier les vraies valeurs de notre société.

Ayons une attente positive en l'avenir et apprécions à leur juste valeur nos différences, car elles font la richesse de notre communauté !

Je tiens à remercier l'ensemble des employés communaux pour leur excellente collaboration tout au long de l'année.

Je remercie également celles et ceux qui s'engagent jour après jour dans la politique de la commune, sans oublier toutes les personnes qui par le biais des sociétés locales ou associations contribuent à la prospérité de notre commune.

Je vous souhaite à tous, au nom du Conseil communal de la Ville et Commune de Boudry, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Marisa Braghini  
Présidente du Conseil Communal

## Les illuminations de Noël

Boudry fait désormais vivre la magie des Fêtes de fin d'année grâce à de nouveaux éclairages en LED.

Dans un souci d'économie d'énergie, le Conseil communal a souhaité que les décorations de l'ancienne génération soient modifiées et des nouvelles ont été acquises.

Durant l'année 2018, toute l'équipe de la voirie a œuvré pour modifier les illuminations. Grâce à ce travail, les éclairages de Noël consommeront cinq fois moins d'électricité.



Rue Louis-Favre



Giratoire du Pervou



Route des Addoz

Le service de la voirie



## SECURITE

### Rappel des règles de circulation en zone 30 km/h et en zone de rencontre 20 km/h

Le centre-ville de Boudry est en zone 30 km/h de l'entrée est de l'avenue du Collège jusqu'à la hauteur du collège de Vauvilliers au faubourg Philippe-Suchard.



Cela implique que chaque conducteur doit se souvenir que dans les zones 30 km/h, la priorité de droite s'applique et que le cycliste passe en premier. Le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il le désire.

Depuis quelques temps, un info-radar est positionné à deux endroits afin d'informer les usagers de leur vitesse. Comme l'écrivait le poète Jean de la Fontaine : « Rien ne sert de courir, il faut partir à temps » !

En effet, les amendes d'ordres peuvent être « salées » dans les zones à faible vitesse.

Quelques exemples pour la zone 30 km/h :

- Vitesse entre 36 et 40 km/h => CHF 40.00
- Vitesse entre 41 et 45 km/h => CHF 120.00
- Vitesse entre 46 et 50 km/h => CHF 250.00

Quelques exemples pour la zone 20 km/h :

- Vitesse entre 26 et 30 km/h => CHF 40.00
- Vitesse entre 31 et 35 km/h => CHF 120.00
- Vitesse entre 36 et 40 km/h => CHF 250.00

La rue Louis-Favre est depuis le mois d'avril 2018 en « riverains autorisés » et zone de rencontre à 20 km/h.

L'objectif principal, recherché par le Conseil communal, est de rendre le vieux bourg et en particulier la rue Louis-Favre, rue symbolique et identitaire de notre commune, aux citoyens de Boudry.

Comme cela avait été communiqué dans la presse, ces mesures sont provisoires et dureront jusqu'en avril prochain.



Chaque personne désirant se rendre dans un des commerces de la rue, à l'Etat civil, au théâtre, au temple ou au Tribunal, est bien sûr autorisée à l'emprunter. En revanche, tous les autres usagers risquent de se voir infliger une amende d'ordre de CHF 100.00.

Selon les différentes statistiques déjà effectuées, le passage de 2400 véhicules par jour avant les mesures a été divisé par quatre.

Ainsi, nous répondons aux valeurs limites d'exposition aux nuisances sonores, édictées par la Confédération dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit, normes qui devaient être respectées par les cantons et les communes au 31 mars 2018.

Au sujet des règles de circulation, il faut se souvenir que dans les zones de rencontre, le piéton est prioritaire, mais ne doit pas gêner inutilement le trafic.

Pierre Quinche, conseiller communal  
Dicastère de la Sécurité publique



## BATIMENTS

### Installation d'une pompe à chaleur (PAC) à l'extérieur des bâtiments

Par le présent article, nous souhaitons rappeler que la pose d'une pompe à chaleur à l'extérieur d'un bâtiment est soumise à un permis de construire, en procédure simplifiée, conformément au règlement d'exécution de la Loi sur les constructions (RELConstr. art 4e, al. j).

La demande doit être remplie sur la plateforme SATAC 2, dont l'accès sécurisé se fait par le biais du Guichet unique (GU). Le formulaire EN-NE60 du Service de l'énergie et de l'environnement doit être rempli par l'installateur et joint à la demande.



En outre, il est nécessaire de bien planifier l'installation d'une PAC et de s'assurer que celle-ci réponde aux exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), ceci afin d'éviter toutes nuisances sonores pour le voisinage.

Document : fiche « A savoir » du Service de l'énergie et de l'environnement / Pompes à chaleur air-eau, gare au bruit <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SENE/Pages/accueil.aspx>.

Les services techniques sont volontiers à votre disposition pour d'autres renseignements. (tél. 032 886 47 80)

N. Fagherazzi Mollard  
Services techniques

### Inauguration de la nouvelle structure parascolaire Souvenirs en image

Le 16 août 2018, par un bel après-midi d'été, la nouvelle structure parascolaire a été inaugurée en présence de Mme la Conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti et Mme Debora Belloy, cheffe d'office des structures d'accueil extrafamilial et institutions spécialisées.



Cette nouvelle structure complète l'offre de Boudry. En effet, deux autres sites existent et restent en fonction : l'un près du Collège des Esserts, Am Stram Miam 1 et l'autre à Philippe-Suchard, Am Stram Miam 3. Ainsi la commune de Boudry offre 124 places en structure parascolaire et répond à la recommandation cantonale qui demande de l'accueil pour 20% de la population d'élèves de 1<sup>ère</sup> année à la 7<sup>ème</sup> année Harmos.



de g. à d. : Mme Belloy, Mme Maire-Hefti, M. Buschini, conseiller communal en charge des bâtiments, Mme Pinero, cheffe de service de l'accueil parascolaire, Mme Braghini, conseillère communale en charge de l'instruction publique.



Depuis cette date, en moyenne 70 enfants sont accueillis à Am Stram Miam 2 chaque jour de la semaine, dès 7h00 du matin jusqu'au début de l'école, pendant la pause de midi et dès la fin des cours jusqu'au soir à 18h00.

Jean-Michel Buschini, conseiller communal  
Dicastère des affaires culturelles, loisirs et sports



## INFORMATIONS GENERALES

### NEMO-News – nouvelle version



#### De nouvelles fonctions pour des actualités à la carte

Lancée il y a un an, l'application mobile NEMO News s'est dotée de nouvelles fonctions et propose désormais à ses utilisatrices et utilisateurs de composer leur fil d'actualités de manière plus personnalisée et interactive. Plus de 6200 personnes – et 24 communes – utilisent à ce jour cette application permettant de prendre connaissance des informations officielles des acteurs publics et parapublics neuchâtelois.

Réunir toutes les informations officielles du canton et des communes en direct et dans votre poche: c'était l'objectif de l'application mobile NEMO News – NEMO pour Neuchâtel Mobile, qui est aussi la marque du réseau de wifi gratuit –, lancée dans le canton de Neuchâtel en novembre 2017. Ce projet innovant et fédérateur, lancé par l'Etat et la Ville de Neuchâtel avec la société Arcantel, a atteint une partie de son but, puisque 24 communes ont aujourd'hui choisi de communiquer à travers NEMO News, tout comme Tourisme neuchâtelois et, très bientôt, TransN.

Restait à répondre efficacement aux remarques des premiers utilisateurs, qui se sont trouvés parfois débordés par le grand nombre d'actualités et de notifications émises. Les partenaires du projet ont développé et mis à disposition sur les plateformes IOS et Android une nouvelle version de l'application, qui permet d'activer ou de désactiver les émetteurs ou les thèmes non souhaités. De même, il est désormais possible de renoncer à recevoir des notifications de certains émetteurs ou catégories, selon l'intérêt de chacune et chacun. Avec, au final, un fil d'actualité bien plus personnalisé. La nouvelle version de NEMO News permet par ailleurs de partager des actualités sur les principaux réseaux sociaux.

Une campagne de promotion, qui démarre cette fin d'année, doit permettre de mieux faire connaître NEMO News et ses récents développements dans la population et auprès des administrations communales, afin que chacune et chacun prenne le réflexe de la télécharger sur son smartphone. Pour rappel, l'application permet également d'envoyer des alertes à la population en cas d'urgence sécuritaire ou sanitaire.

### Cartes journalières CFF

Voyager toute une journée sur les lignes du rayon de l'abonnement général, c'est possible grâce aux cartes journalières CFF de la Commune.



Chaque jour, l'administration met en vente quatre cartes CFF au prix de :

- CHF 40.-/pce : habitants de Boudry
- CHF 45.-/pce : habitants externes

Les cartes peuvent être réservées, même plusieurs semaines à l'avance, auprès de l'administration communale, route des Addoz 68, pendant les heures d'ouverture des guichets. Tél. : 032 886 47 20

Il est possible de consulter les disponibilités en ligne sur le site communal : [www.boudry.ch/Liens pratiques/Cartes CFF](http://www.boudry.ch/Liens_pratiques/Cartes_CFF)



Si vous ne trouvez plus assez de cartes à Boudry, vous pouvez facilement afficher les calendriers des autres communes du canton, en cliquant sur les liens prévus à cet effet.

Administration communale

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Gilles et John

Dans l'imaginaire collectif, la fonction publique traîne encore le boulet des préjugés. La lenteur, l'inefficacité ou la fainéantise légendaire des fonctionnaires alimentera sans doute encore longtemps d'excellentes blagues qui font le bonheur des fonds de bistrot. Force est de constater que les temps changent et que la réalité du terrain est à mille lieues de ces images éculées et dégradantes pour toutes celles et ceux qui œuvrent jour après jour pour le bien de nos collectivités.

Notre belle commune a considérablement grandi ces dernières années et certaines tâches ont pris un essor considérable, nous obligeant à repenser régulièrement notre organisation. Récemment notre organigramme a été revu afin de coller au plus près à ces nouvelles réalités.

La direction des services a été repensée et les tâches de chaque employé précisées, éléments indispensables à la gestion quotidienne des nombreuses activités qui sont les nôtres pour dispenser l'ensemble des services offerts à la population.

Certaines sont visibles et facilement quantifiables pour tout un chacun, d'autres beaucoup moins mais n'en sont pas moins indispensables à la gestion d'un budget de plus de 28 millions.

Notre système politique fourmille d'outils et de garde-fous qui permettent de garantir que l'argent public est utilisé à bon escient et dans l'intérêt d'une majorité de contribuables. Ces procédures, si elles péjorent incontestablement la réactivité et contribuent sans doute à alimenter les préjugés dont il est question ci-contre, font toute la force de nos institutions et de notre pays.

Habitants, membres des autorités politiques et employés communaux s'ingénient jour après jour à faire perdurer cette belle alchimie dans l'intérêt général. Ne nous flagellons pas et sachons reconnaître que notre commune peut se targuer, en dépit d'une situation financière toujours délicate, d'avoir plutôt bien négocié les défis qui lui ont été lancés ces dernières années.

Jean-François de Cerjat  
Administrateur communal

### Bibliothèque



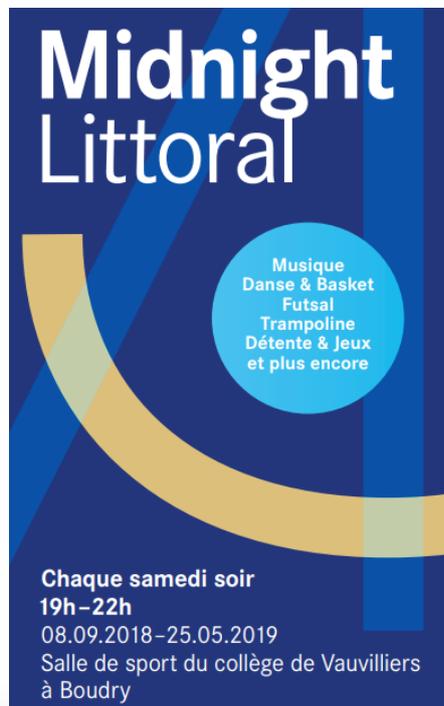
Derrière le collège des Esserts, la bibliothèque est ouverte les :

- mardi, de 15h – 18h
- mercredi, de 14h – 18h
- jeudi, de 15h – 19h

Le site du bibliobus vous renseigne sur les livres disponibles, ainsi que sur les expositions temporaires.

[www.bibliobus.ch](http://www.bibliobus.ch)

### Midnight Littoral



### Ludothèque



Egalement, située derrière le collège des Esserts, la ludothèque est ouverte les :

- mardi, de 14h – 16h30
- mercredi, de 15h30 – 18h
- jeudi, 16h – 18h30

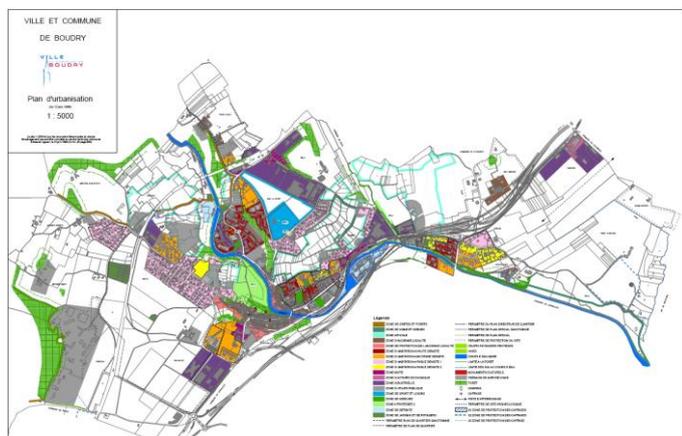
Les jeux de la ludothèque sont des passe-temps idéaux pour se divertir durant les longues journées d'hiver.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### La révision du plan d'aménagement, état des lieux

La nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) adoptée par le peuple en 2013 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014 avec son ordonnance (OAT). Le plan directeur régional de la COMUL et des autres régions a été finalisé en 2016 et validé par le Conseil d'Etat.

Pour la Ville et Commune de Boudry, des outils de planification et de gestion territoriale de qualité sont nécessaires. Le plan d'aménagement local (PAL) doit ainsi être actualisé avec un délai fixé à 2024.



Le travail de révision du PAL a débuté avec un rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00. Simultanément, une commission non permanente ad hoc a été constituée pour suivre et accompagner les travaux de révision proprement dits.

Le processus de la révision de notre plan d'aménagement comporte quatre phases distinctes.

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer la vision politique stratégique fixant la base de référence du développement de la commune laquelle aboutira à un cahier des charges pour lancer la 2<sup>ème</sup> phase de la révision. Actuellement, cette 1<sup>ère</sup> phase se termine par la rédaction du cahier des charges.

L'appel d'offre public sera accompagné par ce cahier des charges fixant le contenu et les servitudes pour l'établissement d'un plan directeur communal qui permet-

tra également de déterminer le dimensionnement et l'ampleur des travaux et études à mener pour la révision du PAL.

La 3<sup>ème</sup> phase consistera, pour le mandataire, à la concrétisation de la révision du PAL, de la rédaction du règlement y relatif et du rapport explicatif et justificatif de la démarche.

La 4<sup>ème</sup> phase sera la validation formelle et l'adoption du PAL. Les différentes autorités communales et cantonales auront à approuver et préavisé cette révision. Suite à l'enquête publique, le Conseil d'Etat pourra sanctionner cette révision du PAL.

Ce processus est conduit au niveau technique par notre urbaniste communal. L'information est périodique et le suivi politique se fait par le Conseil général au travers de la commission non permanente pour la révision du PAL. Cette dernière est composée de conseillers/ères généraux/ales et de citoyens/ennes. Sous la direction de son président, M. Bob Thomson, la commission a pris part à six ateliers durant l'année 2018. La commission a travaillé avec intérêt et enthousiasme. L'objectif consistait à effectuer un diagnostic de l'ensemble de la Ville et Commune de Boudry. Ce bilan doit souligner les forces et les faiblesses des différents quartiers, il doit déterminer les opportunités et les risques des différents secteurs de notre commune mais également les enjeux et les objectifs pour celle-ci. Ces travaux représentent la base de travail pour établir le cahier des charges en vue de la seconde phase de travail.

Vous l'avez compris, cette révision s'étalera donc sur plusieurs années. Les investissements correspondront aux différentes phases de travail.

Toute la procédure sera suivie par notre urbaniste communal, par la commission non permanente et les autorités communales. Une information périodique permettra de connaître l'état d'avancement des travaux et des objectifs fixés.

Jean-Pierre Leuenberger, conseiller communal  
Dicastère de l'aménagement du territoire



## SERVICES INDUSTRIELS

### Mobilité électrique

Depuis la fin de cet été, une nouvelle station de recharge pour les voitures électriques ou hybrides a été installée à l'avenue du Collège, devant la place de jeux du jardin de Voujeaucourt.



Source : Evpass

Cette borne fait partie du réseau Evpass et est recensée sur leur site ([www.evpass.ch](http://www.evpass.ch)) avec les 1057 autres stations, réparties dans 365 communes de Suisse.

Toutes les informations concernant les tarifs et/ou abonnements sont consultables en ligne.

D'autres projets de ce type sont en cours sur le territoire de la commune, notamment au parking du Stade des Buchilles où une autre borne sera installée par la société Eli 10 SA.

D'avantage d'informations à l'attention des futurs utilisateurs seront prochainement mise en ligne sur le site d'Eli 10 SA ([www.eli10.ch](http://www.eli10.ch))

Pierre Quinche, conseiller communal  
Dicastère des Services industriels

## ENVIRONNEMENT

### Envie de poules dans son jardin ?

Le Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a établi un aide-mémoire à l'attention des futurs détenteurs de poules.

Les poules étant des animaux sociaux, il est interdit de n'en détenir qu'une seule.

Leur lieu de vie doit leur permettre d'exprimer leurs différents comportements naturels, par exemple :

- Gratter et picorer le sol à la recherche de nourriture
- Dormir sur des perchoirs de différentes hauteurs
- Avoir des contacts sociaux quotidiens
- Prendre des bains de poussière



Ce document peut être obtenu à l'administration communale ou téléchargé sur le site cantonal : [www.ne.ch/Autorités/département du développement territorial et de l'environnement\(DDTE\)/Service cantonal des affaires vétérinaires/Animaux/Animaux de compagnie/Avoir envie d'avoir des poules chez soi, mode d'emploi](http://www.ne.ch/Autorités/département%20du%20développement%20territorial%20et%20de%20l'environnement(DDTE)/Service%20cantonal%20des%20affaires%20vétérinaires/Animaux/Animaux%20de%20compagnie/Avoir%20envie%20d'avoir%20des%20poules%20chez%20soi,%20mode%20d'emploi).

L'Administration communale



## SERVICES ADMINISTRATIFS

### Informations officielles

Les dates des séances du 1<sup>er</sup> semestre 2019 du Conseil général seront indiquées dans le calendrier politique du site internet de la commune.

L'ordre du jour, accompagné des rapports y relatifs, est diffusé sur le site et publié dans le Littoral Région une quinzaine de jours avant la séance.

Nous rappelons que les séances du Conseil général sont publiques.

### Commission de l'urbanisme

**7 février - 14 mars - 11 avril - 16 mai et 20 juin 2019**

Toutes les séances ont lieu dans la salle de réunion des Services techniques, route des Addoz 68.

### Horaire de fin d'année



Les bureaux de l'administration communale seront fermés dès le 21 décembre 2018, 16h00, jusqu'au 2 janvier 2019.

Réouverture :  
jeudi 3 janvier 2019, 8h00

Ont participé à la rédaction Madame et Messieurs les conseillers communaux :

Marisa Braghini  
Jean-Michel Buschini  
Jean-Pierre Leuenberger  
Pierre Quinche  
Daniel Schürch

ainsi que :

Tiziana Ellero  
Nathalie Fagherazzi Mollard  
Carine Giauque  
Anne-Karine Renaud  
Jean-François de Cerjat  
Christian Fasnacht  
Mathieu Guillaume-Gentil  
Christophe Ritter  
Stéphane Thomas

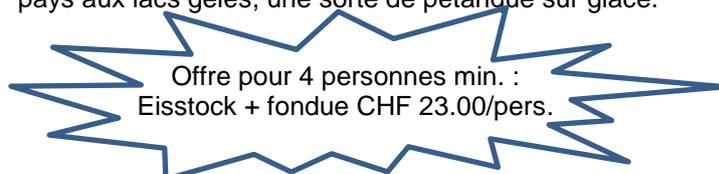
### Boudry Gliss

La patinoire en plein air a été installée le 8 décembre devant la Salle de spectacles.

Cette animation durera jusqu'au 10 mars 2019.

Tous les horaires et tarifs sont détaillés sur le site [www.boudrygliss.ch](http://www.boudrygliss.ch).

**Nouveauté cette année** : une piste d'Eisstock, jeu d'hiver populaire pratiqué autrefois uniquement dans les pays aux lacs gelés, une sorte de pétanque sur glace.



À vos patins et vos mitaines !

Le Comité de Boudrygliss

### Horaire d'ouverture de la piscine couverte

La piscine couverte située dans le collège de Vauvilliers est ouverte au public :



- mardi, de 18h à 21h30
- jeudi, de 18h à 21h30
- samedi, de 15h à 18h
- dimanche, de 9h à 12h

Remarque : ce bassin, situé dans l'enceinte de l'école, est fermé pendant les vacances scolaires.

### **Editeur :**

Conseil communal de Boudry

### **Correspondance et administration :**

Administration communale  
Route des Addoz 68  
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20  
fax : 032 886 47 46  
courriel : [commune.boudry@ne.ch](mailto:commune.boudry@ne.ch)

Internet : [www.boudry.ch](http://www.boudry.ch)

Tirage : 3'035 exemplaires

